

Procès-verbal du conseil municipal du 06/03/2025

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le jeudi 06/03/2025 à 18h30, sous la présidence de M. Rémi DIAZ, Maire.

Etaient présents : Rémi Diaz, Corine Gérard, Caroline Beaujard, Jean Alberton, Pierre Averseng, Michel Blanchard, Jean-Pierre Zanet, Didier Sicard, Sébastien Estieu, Sabine Perez, Marc Mengaud, Florence Ranc

Etaient excusés : Annie Montoya ayant donné procuration à Corine Gerard
Aurélié Damia Sotus ayant donné procuration à Sabine Perez
Valérie Bousquet ayant donné procuration à Pierre Averseng
Nadine Sova ayant donné procuration à Florence Ranc

Etaient absents : Laurent Leleu, Christophe Gay, Aude Messonnier

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/02/2025
- Vote du compte de gestion - Budget communal
- Vote du compte administratif – Budget communal
- Vote du compte de gestion- Budget assainissement
- Vote du compte administratif- Budget assainissement

Secrétaire de séance : Corine Gérard

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du compte administratif. Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Administratif.

Mme Caroline BEAUJARD est déclarée élue en qualité de Présidente de séance pour l'examen des Comptes Administratifs

Caroline Beaujard fait ensuite passer l'état des indemnités des élus.

- 1- **Approbation du PV du conseil municipal du 13/02** : le procès-verbal du dernier conseil municipal est mis au vote et est approuvé par 13 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.
- 2- **Compte de gestion - Budget communal** : Caroline Beaujard présente le compte de gestion et rappelle qu'il est réalisé par le Trésor Public. Il doit être strictement concordant avec le compte administratif qui lui est réalisé par le comptable de la commune.
Caroline Beaujard fait état du total des dépenses et des recettes engagées en 2024 :

Total dépenses de fonctionnement : 2 198 419, 79 euros
 Total recettes de fonctionnement : 2 671 981, 39 euros
 Total dépenses d'investissement : 470 733, 70 euros
 Total recettes d'investissement : 417 890, 92 euros

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion par 13 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

3- Compte administratif- Budget communal :

Caroline Beaujard rappelle qu'il s'agit d'un document de synthèse qui présente le résultat de l'exécution du budget de l'exercice 2024. Il est présenté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 198 419,79	G	2 671 981,39
	Section d'investissement	B	470 733,70	H	417 890,92
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	550 121,68
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	129 521,63
		(si déficit)		(si excédent)	
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		- A + B + C + D	2 669 153,49	+ G + H + I + J	3 769 515,62

Concernant les dépenses de fonctionnement, la moitié concerne les charges de personnel. Le reste des dépenses est réparti entre les charges courantes, le remboursement des intérêts et les transferts de compétences.

Concernant le montant des recettes, près de la moitié provient des impôts, un tiers environ provient des dotations de l'Etat et le reste provient des dotations diverses comme les recettes de cantine.

Concernant les dépenses d'investissement, la moitié a été dédié au paiement des emprunts. Le reste a servi au paiement d'opérations comme le CNR, les menuiseries de la gendarmerie, le mobilier de la médiathèque, le rachat du bâtiment de la DDE, ou encore la réalisation du trottoir de la RD54.

Enfin, Mme Beaujard précise que les recettes d'investissement sont principalement constituées de la FCTVA, des subventions, de la taxe d'aménagement et de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le compte administratif est mis au vote et est approuvé par 12 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

4- Compte de gestion assainissement

Caroline Beaujard indique qu'il s'agit d'un budget annexe et autonome. Le total des dépenses et des recettes engagées en 2024 par section est le suivant :

Total des dépenses d'investissement : 15 742, 99 euros

Total des recettes d'investissement : 56 292, 94 euros

Total des dépenses de fonctionnement : 56 292, 94 euros

Total des recettes de fonctionnement : 91 834, 73 euros

Le compte de gestion du budget assainissement est mis au vote et est approuvé par 13 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

5- Compte administratif – budget assainissement :

Caroline Beaujard fait part au conseil municipal des chiffres suivants :

EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	56 292,94	G	91 834,73	G-A	35 541,79
	Section d'investissement	B	15 742,99	H	56 292,94	H-B	40 549,95
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	247 457,35 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	233 818,32 (si excédent)		

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des amortissements annuels. Les recettes de fonctionnement sont quant à elles essentiellement constituées des taxes perçues (54 000 euros de PFAC), des subventions et d'un transfert de la section d'investissement.

En investissement, les dépenses et les recettes sont constituées des amortissements.

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote.

Le compte administratif du budget assainissement est mis au vote et est approuvé par 12 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.



